GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ORLEANS

ARTILCES LIBRES DE DROIT 2015

- Décembre 2015 - L'action en nullité d'une société se prescrit par 3 ans
- Décembre 2015 - Péremption d'instance, quand évoquer ce moyen ?

- Novembre 2015 - Reprise des instances en cours - rappel de l'orthodoxie
- Novembre 2015 - Défaut de régularisation de capitaux devenus inférieurs à la moitié du capital social

- Octobre 2015 - Formalités de publicité en cas de fusion simplifiée
- Octobre 2015 - Bilan du congrès 2015 de la profession des greffiers des tribunaux de commerce

- Septembre 2015 - Simplification du régime de la vente du fonds de commerce
- Septembre 2015 - Insaisissabilité légale de la résidence principale de l'entrepreneur individuel

- Juillet 2015 - Il y a autorité de la chose jugée lorsque la demande n'est pas nouvelle
- Juillet 2015 - L'action paulienne ne relève pas du tribunal de la procédure collective

- Juin 2015 - Validité des engagements d'une SARL contraires à l'intérêt social
- Juin 2015 - Finalisation des dispositifs issus de l'ordonnance de simplification du droit des sociétés

- Mai 2015 - Conditions de l'opposabilité aux tiers d'une dissolution par fusion
- Mai 2015 - En cas de contestation d'écriture, le juge a l'obligation de vérifier l'écrit contesté

- Avril 2015 - Lieu de la signification à une personne morale
- Avril 2015 - Mention au R.C.S. du représentant permanent d'une personne morale présidente d'une SAS
- Avril 2015 - Conditions de validité de l'assignation d'une société

- Mars 2015 - FNIG - précisions sur sa mise en oeuvre effective par le Conseil national
- Mars 2015 - Primauté de l'indivision après dissolution du mariage sur la procédure collective

- Février 2015 - Refus d'ouvrir une procédure collective unique visant les sociétés d'un même groupe
- Février 2015 - Transmission d'une obligation née d'une branche d'activité apportée

- Janvier 2015 - Le gérant d'une SCI doit rendre compte annuellement de sa gestion
- Janvier 2015 - Volet droit des sociétés de la loi de simplification de la vie des entreprises